

Handicap

Son art inspire le styliste d'Obama mais ses droits restent fragiles

Pro Infirmis défend la reconnaissance des auteurs incapables de discernement, à l'image de Pascal Vonlanthen

Benjamin Keller

«L'art brut de Pascal Vonlanthen inspire le styliste de Michelle Obama.» Des écritures d'un artiste handicapé et analphabète fribourgeois qui finissent sur les créations d'un designer de mode new-yorkais: cette belle histoire, contée par plusieurs médias romands l'an dernier, soulève d'épineuses questions relatives à la protection des œuvres des auteurs incapables de discernement. Pro Infirmis Vaud en débattit lors d'une journée thématique autour de l'art et de la vulnérabilité ce mercredi à Belmont-sur-Lausanne.

«La divulgation et l'exploitation des œuvres créées par des personnes incapables de discernement peuvent porter atteinte à leur droit d'auteur et à leur droit de propriété, mais aussi à leur personnalité, constate l'avocat Charles Joye, à l'origine de la manifestation. La question est de savoir qui veille à la protection de leurs intérêts moraux et patrimoniaux et quelles sont les limites tracées par le droit.»

Ces questions se posent avec d'autant plus d'acuité que l'art brut à la cote. «Il y a un vrai attrait pour ces créations depuis quelques années et le monde de l'art contemporain commence à s'y intéresser aussi», confirme Sarah Lombardi, directrice de la Collection de l'art brut à Lausanne.

Les intérêts de Pascal Vonlanthen sont représentés par le Creahm (créativité et handicap mental), un atelier d'art «différencié» installé à Villars-sur-Glâne (FR), qu'il fréquente depuis sa création il y a vingt ans. Un grand et lumineux espace où travaillent dix-huit artistes handicapés, trois jours par semaine. Ils s'y rendent de manière autonome et volontaire et signent un contrat avec leurs représentants légaux. «Nous ne faisons pas d'art-thérapie, c'est vraiment un lieu de création», précise Laurence Cotting, l'une des deux responsables.

Un tiers du budget est assuré par la commercialisation des œuvres des artistes - en direct ou au travers d'expositions -, qui



Le Fribourgeois Pascal Vonlanthen trace soigneusement ses écritures dans l'atelier Creahm, à Villars-sur-Glâne. Il touche 20% du produit de chaque œuvre vendue. VGH

«Au-delà de 10 ou 20 francs, ils n'ont souvent pas la notion de l'argent»

Laurence Cotting, Atelier Creahm, Villars-sur-Glâne (FR)

paient un écolage de 450 francs par an. Sur chaque œuvre vendue, les auteurs touchent 20%. C'est Laurence Cotting et son collègue Gion Capeder qui fixent les tarifs. «Au-delà de 10 ou 20 francs, ils n'ont souvent pas la notion de l'argent», explique-t-elle.

Les droits des dessins de Pascal Vonlanthen utilisés par le styliste Jason Wu ont été cédés pour quel-

ques milliers de francs. N'est-ce pas trop peu, étant donné le prix faramineux des vêtements du designer new-yorkais? Laurence Cotting admet que la négociation n'était pas facile. «En contrepartie, on a décidé de faire le buzz!», sourit la jeune femme.

Il n'y a pas que les intérêts financiers à défendre. «Le fait même de créer ou d'exposer une œuvre est en principe un droit moral, pour lequel il n'y a pas de représentation possible», indique Charles Joye. À voir le plaisir avec lequel les artistes du Creahm travaillent, on se dit qu'ils sont plutôt bien lotis. «Nous ne sommes pas dans une usine!» clarifie Laurence Cotting. Quant aux expos, les artistes en redemandent. «C'est la première chose qu'ils ont envie de

faire en venant ici. Nous choisissons les œuvres avec eux.»

Le CHUV intervient

Le statut de ces artistes s'est considérablement amélioré ces dernières années. Des chartes et des conventions cadres ont été élaborées (lire ci-dessous). Certaines erreurs du passé ont été corrigées. Au CHUV, à Lausanne, plus question que des œuvres ne finissent entre les mains de médecins, comme cela s'est produit avec l'artiste vaudoise Aloïse Corbaz, figure emblématique de l'art brut décédée en 1964. «Les créations de nos patients, capables de discernement ou non, leur appartiennent», souligne Jacques Gasser, chef du Département de psychiatrie du CHUV.

«Les proches voient davantage les déficiences»

● Teresa Maranzano est chargée de projet de Mir'arts, pôle artistique de l'association ASA-Handicap mental. Interview.

Comment évaluez-vous le statut des artistes handicapés aujourd'hui?

Il y a une vraie reconnaissance. Preuve en est l'exposition que nous avons organisée l'an passé à Genève avec les œuvres du Fonds d'art contemporain de la Ville. Les créations de sept artistes handicapés dialoguaient

avec celles du fonds. Par la suite, les œuvres de deux d'entre eux sont entrées dans cette collection publique. C'est un signal fort. Une autre expo est en cours à Yverdon. Mais il reste du chemin à parcourir avec les familles et les institutions sociales pour que le soutien à la création s'ancre davantage dans les mœurs.

Quelles sont les lacunes?

Mir'arts a fédéré neuf ateliers et institutions en Suisse romande, qui sont liés par une charte et

une convention cadre qui régit le statut des artistes handicapés et la gestion des droits d'auteur. C'est encore peu par rapport au nombre d'institutions qui existent dans le pays. D'autre part, il faut renforcer l'effort de sensibilisation auprès des familles et des représentants légaux. Souvent, les proches voient davantage les déficiences de ces personnes que leur potentiel.

Le Creahm, à Fribourg, a

Star de la mode



Création Le célèbre styliste new-yorkais Jason Wu a réalisé cette robe à partir des dessins de Pascal Vonlanthen. Les droits lui ont été cédés pour quelques milliers de francs.

Tout n'est pas rose pour autant. La reconnaissance des artistes handicapés varie selon l'institution dans laquelle ils se trouvent. Le Creahm a ainsi dû intervenir auprès d'un atelier protégé fribourgeois où travaillait l'une de ses artistes, qui vendait ses œuvres à des prix dérisoires. Dans nombre d'institutions spécialisées, les artistes ne sont pas maîtres de leurs œuvres, ajoute le Service des curatelles d'adultes fribourgeois. Pour Sarah Lombardi, il est important que la mission de ces lieux soit clairement précisée. La directrice de la Collection de l'art brut met en garde contre le risque de tomber dans l'extrême inverse: «Toutes les personnes handicapées ne sont pas forcément des artistes.»

Chauffard À 209 km/h sur l'A14

Un automobiliste a été flashé dimanche après-midi à 209 km/h sur l'A14 à Lucerne. Le conducteur âgé de 30 ans, avec son épouse et ses deux enfants à bord, se rendait à un match de football du FC Lucerne. Le chauffard, un Kosovar habitant le canton de Zoug, a été pris dans un radar sur un tronçon limité à 120 km/h près du tunnel «Reussport». Il s'est fait retirer son permis et son véhicule a été saisi. **ATS**

Travailleurs âgés Schneider-Amann boycotté

En vue de la 4e conférence nationale consacrée aux travailleurs âgés, le conseiller fédéral Johann Schneider-Amann a de nouveau convié plusieurs organisations à une table ronde. L'association 50etplus et son pendant alémanique Avenir50plus ont toutefois boycotté la rencontre, la qualifiant de «farce». Le but de cette conférence est de faire entendre aux décideurs politiques l'avis des associations concernées. **ATS**

Un bœuf au golf

Neuenkirch (LU) Un bœuf qui s'est échappé de sa ferme a traversé un parcours de golf lundi après-midi à Neuenkirch (LU). Le propriétaire de l'animal et la police l'ont finalement capturé dans une forêt proche. **ATS**

Le bruit des avions

Bâle L'aéroport de Bâle-Mulhouse reconnaît qu'il dispose d'une marge de manœuvre pour réduire le bruit des avions la nuit. D'ici à la fin de 2019, les décollages en direction de Bâle entre 23 h et minuit seront réduits de moitié. **ATS**

La Neuveville Une étincelle à l'origine du sinistre

C'est une étincelle provenant du foyer d'un feu de branchages dans la région des vignes qui est la cause de l'incendie survenu mercredi au-dessus de La Neuveville (BE). Selon les estimations, 18 hectares de végétation ont été détruits par les flammes. La police cantonale bernoise a annoncé lundi avoir clos l'enquête sur la cause de ce sinistre qui aura nécessité l'engagement d'importants moyens en hommes et en matériel. **ATS**

Le chiffre

42

Soit le nombre d'extrémistes signalés à l'armée l'année dernière. Leur nombre est diminué de 8 comparé à 2016 pour se rapprocher de la moyenne des cinq dernières années. Les signalements pour motifs djihadistes ont reculé. Ils représentaient un quart (huit cas) des annonces contre 15 un an plus tôt. Leur nombre est en nette baisse pour la première fois depuis cinq ans. L'augmentation continue des signalements pour djihadisme observée entre 2013 et 2016 ne s'est pas confirmée. **ATS**

La future place Cornavin à Genève finira par exclure les voitures

Face à l'explosion du trafic de voyageurs, Ville et Canton veulent remodeler les abords de la gare

Un espace aéré, agréable et fonctionnel. Voilà ce que sera la place de Cornavin à l'avenir. L'État et la Ville de Genève ont présenté lundi les résultats d'un concours d'architectes qui propose un vaste réaménagement des espaces autour de la gare. Vaste et surtout ambitieux, car les voitures y seront exclues. Probablement à partir de 2022.

Ces travaux sont nécessaires. «Notre gare arrive à saturation, a

rappelé le conseiller d'État Luc Barthassat, chargé des Transports. Avec l'arrivée du Léman Express en 2019, Cornavin sera au maximum de ses capacités. Et l'extension de la gare, attendue pour 2031, va permettre d'accroître les trains entre Lausanne et Genève.» Conséquence: entre 2010 et 2030, le trafic des CFF devrait doubler pour passer à 100 000 voyageurs par jour. Et ce sont près de 200 000 personnes, usagers des transports ou passants, qui fréquenteront le site.

D'emblée, l'État et la Ville ont décidé de chasser les voitures du périmètre. Puis un concours a été organisé, présidé par le Portugais

Gonçalo Byrne. «Cette opération urbaine est d'une énorme complexité, relève l'architecte. Nous avons cherché une vraie qualité architecturale.»

Les architectes retenus insistent sur ce point. «C'est un projet pour la ville et ses habitants, pour les piétons et la déambulation», explique Eric Frei, du bureau lausannois Frei Rezakhanlou, associé pour l'occasion au bureau espagnol Guillermo Vázquez Consuegra.

Sur le devant de la gare, on rase tout. Il s'agit de créer «un grand vide». L'édicule devant les arrêts de bus et la sortie du parking sont supprimés, et le grand arrêt des trams

est remplacé par une structure moins envahissante. Le revêtement de sol est unifié et les trottoirs supprimés. Autour de la basilique, l'îlot de verdure est agrandi.

Les passages entre l'avant et l'arrière de la gare sont rendus plus conviviaux et plus pratiques. Ils permettent d'accéder aux quais sans devoir entrer dans la gare. Un nouveau chemin est créé derrière la Haute École d'art et de design (HEAD), pour rejoindre la Servette. Enfin, l'arrière de Cornavin est entièrement revu. C'est ici, au sous-sol, que l'extension doit avoir lieu. Elle offrira deux quais supplémentaires d'ici à 2031, auxquels on accé-

dera par de multiples accès. Les architectes ont prévu d'ériger une grande structure vitrée qui longe tout l'arrière, de la Servette à Montbrillant, et qui offre une galerie couverte aux passants. C'est la nouvelle «façade nord» de la gare.

Ces aménagements se poursuivent du côté de Montbrillant jusqu'à l'îlot 13 et forment ainsi une nouvelle place, après avoir enjambé le tunnel. À l'autre extrémité, un espace est créé à l'emplacement du Quai 9, côté Servette. Tout doit être terminé en 2031, date de livraison de l'extension souterraine. Le coût de ces aménagements n'a pas encore été fixé. **Christian Bernet**